

Compte rendu de la réunion du Département Diffusion, Distribution & Exploitation du 13 octobre 2022 à 18 heures

1. Point technique sur les sorties d'Avatar 1&2 par Fabien Buron, directeur technique France chez The Walt Disney Company.

Dans un premier temps, Fabien Buron, directeur technique France chez The Walt Disney Company explique la démarche derrière la ressortie salles d'*Avatar* de James Cameron. Il s'agissait de faire redécouvrir le film dans une toute nouvelle copie remasterisée en 4K, HFR et Dolby Atmos. Une forme de galop d'essai pour *Avatar 2* qui sortira également sous ses formats là. Soucieux de pouvoir offrir les meilleures conditions de projections possibles en fonction des capacités techniques des salles, Lightstorm a fait circuler auprès des exploitants du monde entier dès janvier 2022, un questionnaire ainsi qu'un DCP test crypté. Plusieurs DCP test étaient disponibles chacun prenant en compte une ou plusieurs configuration (4k, HFR, 3D) de projection possible. Selon une méthodologie simple, Lightstorm pouvait ainsi mieux sonder les besoins des exploitants pour présenter *Avatar 1 et 2* dans des conditions optimales. Les copies du premier *Avatar* sont arrivées dans les temps et aucun retour négatif n'a été à déplorer après la ressortie d'*Avatar*. Les exploitants et installateurs présents durant la réunion confirment que pour eux l'expérience s'est bien déroulée notamment en HFR. Pour les intégrateurs, seule la mise à jour des macros en HFR a demandé un travail supplémentaire. La combinaison salles sera beaucoup plus importante pour la sortie d'*Avatar 2*.



Pour certaines versions, le DCP pourra peser entre 300 et 500 Go ce qui risque de proposer des problèmes pour les cinémas désirant projeter plusieurs versions du film dans une même salle.

Se pose également la question du sous-titrage puisque les personnages du film parlent plusieurs langues différentes. En termes de mastering, la sortie d'*Avatar 2* représente un challenge inédit au regard de toutes les versions qui seront disponibles. Il y aurait vingt-deux DCP différents d'*Avatar* pour sa ressortie. Contrairement à à la première sortie en 2009, Lightstorm est davantage à l'écoute des besoins des exploitants, davantage dans une optique de proposer que d'imposer. Pour plus d'informations, nous vous invitons à vous référer à [l'article écrit par Mathieu Guetta](#) sur le site de la CST.

2. Les problèmes de classification des écrans au regard des réglementations incendie par Eric Martin, directeur de Demospec.

Si les toiles de projections sont supposées être classées M3 (moyennement inflammables) la réglementation sur le sujet demeure floue. L'occasion pour Eric Martin, directeur de Demospec, de faire un point sur le sujet. On remarque qu'entre ce que la réglementation prévoit et les usages, il y a un gouffre.

En effet, si l'on se réfère à la réglementation française, les écrans devraient répondre à la norme M3 alors que la réglementation européenne stipule que les écrans devraient répondre à la norme DS3D0. Demospec est souvent sollicité par des clients demandant des écrans M1 (non inflammables), norme quasiment impossible à obtenir pour les écrans peints de par le coût et le nombre d'essais auxquels ils doivent être soumis. Eric sollicite les membres présents qui pourraient être concernés par le sujet afin de savoir ce qui justifie cette nécessité de passer en M1. Personne autour de la table ne semble être concerné par la problématique. Un problème d'autant plus préoccupant pour Demospec que ces demandes ne concernent pas que la France, certains installateurs ou circuits européens se référant davantage à la réglementation française faute d'une réglementation propre dans leurs pays d'origine. Côté installateurs, ADDE et Cine Digital expliquent n'avoir jamais été confrontés à ce problème, les demandes auxquelles ils répondent se limitant strictement à la réglementation en vigueur. Eric remarque un regain phénoménal de demandes d'écrans 3D. Un phénomène certainement imputable à la ressortie d'*Avatar* et à la sortie d'*Avatar 2* de James Cameron.

* Complément d'information post-réunion

Depuis 2002, le classement M est remplacé par un classement européen qui mesure non seulement l'inflammabilité mais aussi le dégagement de chaleur, l'opacité des fumées et la propension d'un matériau à produire des gouttelettes incandescentes : l'Euroclasse. Le Règlement des produits de construction (RPC) impose de présenter une performance en Euroclasse pour les produits rattachés à une norme européenne harmonisée. C'est le cas de panneaux de bois, des lambris, des bardages, etc. Bien que la correspondance réelle entre les deux classements ne soit pas possible, on associera le nouveau classement au feu du bois Euroclasse D au classement M3, l'Euroclasse C au classement M2 et l'Euroclasse B au classement M1, la réciproque étant fautive. En revanche, pour les matériaux et produits d'aménagement, les meubles le classement M reste en vigueur comme pour les tissus par exemple.

Classes des produits selon NF EN 13501-1 (Euroclasses)			Ancien classement
Comportement au feu	Production de fumée	Gouttelettes enflammées	
A1	-	-	Incombustible
A2	s1	d0	M0
A2	s1	d1	M1
A2	s2 s3	d0 d1	
B	s1 s2 s3	d0 d1	
C	s1 s2 s3	d0 d1	M2
D	s1 s2 s3	d0 d1	M3
			M4 - non gouttant
E	non applicable	d1	M4
E	non applicable	d2	Pas de classement
F	non applicable	non applicable	Pas de classement

Pour en savoir plus rendez-vous sur : <https://protecflam.com/classements-au-feu/>

3. Point d'information AFNOR

Dans un premier temps, un point est fait sur la révision de la norme NF S 27-001 sur les caractéristiques dimensionnelles et acoustiques des établissements de spectacles cinématographiques, effective depuis avril 2022, et explique que la norme NF S 27-100 portant sur les valeurs minima qui devront être respectées par les équipements des salles de cinéma équipées en matériel de projection électronique afin de répondre à l'appellation "CINÉMA NUMÉRIQUE", s'apprête à être révisée également. Même si les textes sont ensuite validés par le CNC, ceux-ci admettent un certain seuil de tolérance pour les salles qui ne peuvent pas s'y assujettir totalement pour diverses raisons. Des discussions sont en cours entre la FNCF, le CNC et la CST pour ajuster ces seuils de tolérance, notamment sur la question de l'uniformité de luminance. L'une des pistes de réflexion possibles serait que la CST mène une étude sur les toiles d'écran afin que ces discussions puissent être appuyées par des données précises. L'objectif in fine serait de donner des solutions accessibles aux exploitants pour répondre à ces normes au plus près. Demospec pourrait s'associer à la CST dans cette démarche.

Eric Cherioux précise toutefois la position de la CST qui par principe ne s'oppose à aucune technologie en soi tant que celle-ci répond aux normes en vigueur et détaille la méthodologie que pourrait mettre en place la CST pour une telle étude. Jean-Michel Martin fait un point sur la révision de la norme 27-001. La future version de la norme ne présente pas d'énormes différences avec la précédente au niveau de l'architecture. Elle prévoit toutefois qu'il incombe désormais à l'architecte lorsqu'il dessine les plans de définir lui-même le niveau de l'œil pour une personne assise. La distance minimum de projection passe désormais à 2.7 fois la hauteur de l'image la plus haute. Pour les salles équipées de caisson, cela devrait être plus problématique même si le changement de technique de projection devrait leur permettre d'obtenir une dérogation du CNC. Les distorsions trapézoïdales n'ont pas changé. L'acoustique fait désormais partie de la norme et va nécessiter des changements pour certaines salles en termes d'isolation, de réverbération et de placements des enceintes. Il est demandé aux salles de respecter la norme NR-30 identique à la NR-27.

4. Point sur les labels CST par Mathieu Guetta, responsable technique CST des salles de cinéma.

Les labels avancent bien grâce aux installateurs qui s'impliquent énormément. Les dernières salles à avoir été labellisées par la CST sont pour l'Excellence : la grande salle du **Publicis** à Paris, la grande salle du cinéma **Le Loft** de Châtelleraut, la grande salle du cinéma **Les Enfants du Paradis** de Chartres et pour label Immersion : une salle **ICE** à **St Quentin**. A l'heure actuelle environ une quarantaine de salles sont labellisées par la CST. La récente intervention de Mathieu Guetta lors du Congrès des Exploitants a suscité beaucoup de curiosité et de demandes de la part des propriétaires de salles. Nous avons reçu de bons retours des professionnels quant à l'efficacité du label pour communiquer auprès des spectateurs.



5. Questions diverses

Le HI/VI suscite de nombreuses questions. Il n'est pas obligatoire sur les DCP. Il est supposé faire l'objet d'une piste mono séparée (piste 7 ou 8). Très peu de distributeurs en fournissent, ceux qui le font sont uniquement français. UGC fait partie des distributeurs demandant systématiquement une piste HI sur leurs DCP. Les films étrangers ne font pas l'objet de pistes HI/VI. Warner Bros y réfléchit pour le film *Creed 3* de Michael B.Jordan. Le film présentant des personnages sourds et muets, le réalisateur tient à ce qu'il soit visible pour cette typologie de public. L'association CinéSens a référencé tous les films en audiodescription, SME ou HI/VI et a transmis à la CST via Michel Monier, représentant du département Son, un certain nombre de préconisations concernant l'usage du HI/VI. Elle préconise notamment de baisser le niveau de la VI sur les passages dialogués. Il semblerait que l'ajout d'un mix HI n'augmente pas le prix du forfait des deliveries audio. Ajouter une piste audio sur un DCP ne coûterait pas plus cher. Toutefois cela pose la question de l'encadrement car on ne sait pas dans quelle mesure les prestataires procèdent à un travail suivi suite à l'ajout d'un mix HI et quelles recommandations ils doivent suivre. Le département Son serait totalement habilité à mettre en place un protocole dédié. Plusieurs pistes de réflexion sont étudiées au fil des discussions. Michel Monier, détaille les implications techniques de l'ajout d'une piste HI. A l'heure actuelle, la fabrication d'une piste HI sur un DCP ne répond à aucune norme. L'audio description et le sous-titrage SME sont aujourd'hui les solutions les plus répandues pour permettre aux personnes en situation de handicap de voir les films dans les meilleures conditions en particulier pour les DVD, Blu-ray et diffusions TV. Cela soulève également la question de l'équipement des salles, pour la plupart insuffisantes. André Labbouz propose de sonder avec Audrey Kleinclaus les différents laboratoires afin d'avoir une idée plus précise des solutions qu'ils proposent pour l'ajout de pistes HI et ce que cela coûte. Ils présenteront leurs conclusions lors de la prochaine réunion du département. Il existe de nombreuses solutions alternatives allant de l'application smartphones aux boîtiers Fidelio. Pathé met en place un réseau wi-fi interne spécifique pour l'accès au dispositif qu'ils ont mis en place, lequel nécessite l'ajout d'une piste HI. Il est évoqué de référencer toutes les solutions mises à disposition des exploitants. Le nouveau système mis en place par Dolby, Dolby Assist serait pour le moment très perfectible.